

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 OCTOBRE 2015

I – APPROBATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L 123.1 à L 123.20 et R 123.1 à R 123.35,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2012 prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014 arrêtant le projet du Plan Local d’Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu l’arrêté municipal n° 2015050 en date du 26 mai 2015 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de PLU,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures au projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu’il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Entendu l’exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- décide d’approuver le plan local d’urbanisme tel qu’il est annexé à la présente délibération ;
- dit que la présente délibération fera l’objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l’urbanisme, d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention dans un journal ;
- dit que, conformément à l’article L 123-25 du code de l’urbanisme, le plan local d’urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d’ouverture ;
- dit que la présente délibération ne deviendra exécutoire qu’après sa réception en préfecture et l’accomplissement des mesures de publicité.

II – ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS CARDINAL

Le conseil municipal à l’unanimité :

- décide l’acquisition de la propriété cadastrée section B n° 275 et 1443, d’une superficie respective de 452 m² et 1 725 m², sise 22 rue des Tulipes, appartenant aux consorts CARDINAL au prix de 150 000 euros,
- autorise monsieur le maire à signer tous documents et acte notarié afférents à cette opération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2015,
- désigne l’Etude de Maître PERON chargée de la rédaction de l’acte.

Le conseil municipal avance plusieurs possibilités pour l’utilisation future de l’habitation : intégration au projet locatif, aménagement d’une maison d’assistantes maternelles ou revente. Il est également évoqué la possibilité de l’utiliser comme relais du centre social si celui-ci devient communautaire.

III – PRESENTATION DES DIFFERENTS RAPPORTS

A – Rapport d’activité 2014 de la Communauté de Communes

Monsieur le maire présente à l’assemblée le rapport retraçant l’activité de la communauté de communes pour l’année 2014.

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie ou est consultable sur le site de la communauté de communes : www.cc-sudestmanceau.fr.

B – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau

- SIAEP Brette les Pins – Saint Mars d'Outillé
Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.
Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie.
- Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle
Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.
Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie ou est consultable sur le site du SIDERM : www.siderm.org.

C – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie ou est consultable sur le site de la communauté de communes : www.cc-sudestmanceau.fr.

D – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie ou est consultable sur le site de la communauté de communes : www.cc-sudestmanceau.fr.

E – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur FROGER présente à l'assemblée le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le conseil municipal approuve ce rapport qui est tenu à la disposition du public en mairie ou est consultable sur le site de la commune : www.brettelespins.fr

Monsieur FROGER tient à préciser le très bon entretien de la station d'épuration.

V – AMENAGEMENT DU CIMETIERE

La commission Cimetière s'est réunie le 1^{er} octobre dernier et a étudié les différentes propositions d'aménagement présentées par les Ets Duluard et les Pompes Funèbres Générales.

Elle propose de retenir le modèle présenté par les PFG : EOLE 8 cases, couleur hibiscus au prix de 5 519,99 € HT comprenant un columbarium, un espace de dispersion, un banc droit, une table de cérémonie et 8 cavurnes.

Le conseil municipal regrette que le marbre rose ne soit pas d'origine française.

Par 12 voix pour contre 6 et une abstention, le conseil municipal retient l'offre proposée par la commission.

L'allée centrale sera aménagée en 2 voies roulantes en béton désactivé.

VI – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification suivante au budget général :

- c/6574 – subventions de fonctionnement aux associations	+ 2 550 €
- c/022 – dépenses imprévues	- 2 550 €

VI – SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'amicale UNC AFN une subvention de 150 euros.

VII – PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION BAFD

Dans sa séance du 15 mai 2014, le conseil municipal avait décidé de financer la formation générale BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) d'un adjoint d'animation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge la formation de perfectionnement BAFD qui s'élève à la somme de 384 € et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante avec l'organisme « CEMEA ».

VIII – AFFAIRES DIVERSES

A – Prêt d'un véhicule aux associations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le véhicule qui était mis à disposition des associations est hors d'usage.

Une location de véhicule s'élèverait à 137 euros par week-end.

Il est évoqué de prêter le camion benne en mettant en place un carnet de bord et en identifiant des chauffeurs.

Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

B – Renforcement débit internet

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue à la communauté de communes concernant le débit internet.

Brette les Pins est la seule commune éligible à un renforcement pour un coût de 230 000 €. Ce qui permettrait à 80 % de la population de bénéficier de 5 gigabits minimum et le reste de la population de 10 gigabits.

C – Comice

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dernier comice cantonal s'est tenu dans la commune en 2005.

Le comité cantonal a modifié les statuts pour permettre aux communes ayant quitté le canton de continuer à organiser un comice. Celui-ci est prévu le dernier week-end d'août 2016 sur la commune.

Un débat s'engage sur l'opportunité d'une telle organisation.

Le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour) décide d'organiser une réunion à l'attention de la population le 28 octobre prochain à 20 h à la salle des Glycines pour constituer une équipe de bénévoles.

D – Repas du 11 novembre

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le repas des Anciens se tiendra le 11 novembre prochain. Il est ouvert aux personnes âgées de plus de 67 ans dans l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reculer l'âge de participation d'un an tous les ans jusqu'à atteindre 70 ans,
- fixe la participation à ce repas à 12 euros pour les plus personnes âgées de + 68 ans et 24 euros en-deçà.

E – Cérémonie militaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une cérémonie de présentation au fanion aura lieu le samedi 14 novembre prochain.

F – Travaux

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'aménagement du parking du groupe scolaire et les réfections des chaussées des giratoires seront réalisés durant les prochaines vacances scolaires.

Il est rapporté que les panneaux d'indication du « Hameau de la Maugerie » dépassent sur la route et présentent un danger pour les poids-lourds.

G – Cinéma

MM. FOUCHARD et GARENNE assureront les entrées lors de la prochaine séance du cinéma le 29 octobre le soir et Mme MAILLARD lors de la séance de l'après-midi.

H – Invitation

Monsieur HERRAUX informe le conseil municipal des manifestations à l'occasion de la Sainte Barbe le 21 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR